

La piété envers les parents

Allah dit dans le Saint Coran : « Et ton Seigneur a décrété : « n'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les parents : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde ; abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : « ô mon Seigneur, fais-leur ; à tous deux ; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ».

Abdullâh Ibn Mas'ûd a dit : « J'ai demandé au Prophète : « Quelle est l'oeuvre la plus aimée de Dieu ? » Il dit : « La prière à son heure. » Je dis : « Et puis ? » Il dit : « La piété filiale » Je dis : « Et puis ? » Il dit : « Le combat sur la voie de Dieu » [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Il va de soi que les père et mère méritent plus que quiconque ce respect ; c'est pourquoi il convient d'être bon en premier lieu envers eux et de les traiter avec beaucoup de bienveillance et de prévenance en raison de la grande dette que l'on a à leur égard.

Dans le présent hadith, la piété filiale (Birru Al-Wâlidayn) est considérée parmi les oeuvres les plus éminentes et les plus méritoires, le Messenger de Dieu montrant que la rétribution qui s'ensuit vient en deuxième rang après celle de la prière, un des piliers fondamentaux de l'Islam, et allant jusqu'à lui accorder préséance sur le combat sur la voie de Dieu (Jihâd). La bienveillance et l'honneur réservés à la mère sont cependant plus grands que ceux dus au père ; L'on a rapporté : « Un homme vint chez le Messenger de Dieu et lui dit : « O Messenger de Dieu ! Quel est celui qui mérite le plus que je lui tiens compagnie ? » Il dit : « Ta mère. » « Et qui encore ? » Il dit : « Ta mère. » Il dit : « Et qui encore ? » Il dit : « Ta mère. » Il dit : « Et qui encore ? » Il dit : « Ton père. » (Al-Bukhârî et Muslim).

On rapporte également que Jâhima est venu voir le Prophète et lui dit : « O Messenger de Dieu ! Je désire m'engager dans le combat sur la voie d'Allah, c'est pourquoi je viens te consulter. » Il lui dit : « Ta mère est encore en vie ? » Il dit : « Oui » Il lui dit : « Demeure auprès d'elle, car le Paradis est à ses pieds. » (Rapporté par An-Nasâî).

De même, Al-Barâ' Ibn 'Âzib a dit : « La tante maternelle est comme la mère. » (Rapporté par At-Tirmidhî). Par ailleurs, le Messenger de Dieu a montré la haute position du géniteur et la nécessité de le respecter, en liant son agrément et son mécontentement au contentement et au courroux de Dieu : « La satisfaction du Seigneur découle de celle du géniteur et Son mécontentement de celui du géniteur. » (Rapporté par At-Tirmidhî).

On rapporte qu'un homme vint voir le Messenger de Dieu et lui dit : « O Messenger de Dieu ! J'ai des biens et des enfants, or mon père dilapide mes biens ! » Il lui dit : « Tu es à ton père ainsi que tes biens. Vos enfants sont votre meilleure acquisition ; mangez donc de ce que vos enfants acquièrent. » (Rapporté par Abû Daoud, Ibn Maja et Ahmad).

L'on rapporta aussi qu'un homme vint au Messenger de Dieu et lui dit : « Je te fais acte d'allégeance à l'exil (à Médine) et au combat sur la voie de Dieu dans l'espoir d'un salaire de Dieu » Il lui dit : « As-tu l'un de tes parents encore en vie ? » Il dit : « Oui, les deux même. » Il dit : « Retourne auprès de tes parents et tiens-leur bonne compagnie ! » (Rapporté par Mouslim).

Et si le Messager de Dieu fait de la piété filiale le meilleur moyen d'accéder à la proximité d'Allah, il considère en revanche l'ingratitude envers les père et mère comme un péché majeur: « Les péchés majeurs sont : L'associationnisme, l'ingratitude envers les père et mère, le meurtre et le faux serment. »

(Rapporté par Al-Boukhari).

Le Messager de Dieu consacre même un hadith pour interdire l'ingratitude envers la mère, ce qui s'explique par le fait que l'on est souvent porté à la négligence à l'égard d'elle plus que vis-à-vis du père. Il dit :

« Dieu vous a interdit l'ingratitude avec vos mères. » (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim).

Parmi les formes de méconnaissance des géniteurs, nous citerons l'agression physique, les insultes, leur imposer plus qu'ils ne peuvent comme le fait de leur réclamer souvent de l'argent, voire les menacer pour en obtenir même lorsqu'ils n'ont pas les moyens, et la négligence par les enfants aisés de leurs parents pauvres et nécessiteux.

Parmi les spectacles douloureux, notons le fait que beaucoup d'enfants ne considèrent pas [la parole de] Dieu dans le comportement qu'ils adoptent avec leurs parents, allant jusqu'à leur faire du mal et à leur tenir des propos grossiers, surtout lorsqu'ils sont très âgés et ressentent le besoin de miséricorde et de compassion.

C'est à cet âge que notre dette de la vie leur est le plus redevable qu'ils soient musulmans ou pas. Pourtant la première chose incombant à l'homme est de ne pas être méconnaissant de ses géniteurs. C'est pourquoi le Coran considère la bienfaisance envers les parents comme une obligation que doivent observer tous les Hommes et non pas seulement les musulmans :

« Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et sevrage durant trente mois; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine, Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis » s46 v 15

D'ailleurs, le Coran évoque presque souvent la bonté avec les père et mère lorsqu'il exhorte les humains à l'adoration exclusive d'Allah et à la reconnaissance envers Lui. Médite donc les versets suivants :

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère » s 4 v36

« [rappelle-toi], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens ; d'accomplir régulièrement la Salat et d'acquitter le Zakat ! – Mais à l'exception d'un petit nombre de vous, vous manquiez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements » s2 v 83

« Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination ».

L'une des plus illustres et globales recommandations qu'Allah fait à propos de la piété filiale, est la suivante :« Et ton Seigneur a décrété : « n'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les parents : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde ; abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : « ô mon Seigneur, fais-leur ; à tous deux ; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ».

Regarde comment Allah consacre ces versets à la bonté avec les géniteurs âgés, c'est-à-dire à ces instants de leur vie où l'enfant les trouve ennuyeux et où leur présence à ses côtés l'incommode ; or c'est dans ces moments qu'ils ont le plus besoin de lui après tous les efforts qu'ils ont consentis pour l'élever et lui assurer une bonne éducation.

D'où les recommandations du Coran à l'enfant de pas montrer une quelconque marque de lassitude, ne serait-ce qu'en proférant un « Fi ! », autrement dit le vocable le plus insignifiant qui soit. Poussés par leur nature innée, les parents accourent vers leurs enfants pour les entourer de soins. Ils sacrifient tout pour leurs enfants y compris eux-mêmes.

Tout comme le germe qui absorbe la nourriture contenue dans la graine et la laisse en fragments effrités, tout comme le poussin qui absorbe la nourriture contenue dans l'œuf et ne laisse que la coquille, les enfants absorbent le fruit des efforts de leurs parents qui focalisent tout leur intérêt sur eux, pour finir dans la vieillesse et le déclin – si Allah, exalté soit-Il, leur accorde un délai – et ils n'en sont pas moins heureux. Les enfants, eux, oublient vite tout cela. Ils se projettent vers l'avenir, vers leurs épouses et leur progéniture. Ainsi est faite la vie.

Les parents n'ont pas besoin qu'on les conseille de prendre soin de leurs enfants. Ce sont plutôt ces derniers qui ont besoin d'être sensibilisés pour qu'ils se rappellent de leurs devoirs envers cette génération qui leur a tout donné au point de flétrir. Ici, le verset coranique cité plus haut, nous donne l'ordre d'être bienfaisants envers nos parents. L'ordre est donné sous forme de décret qui suit un autre décret, celui qui nous ordonne d'adorer Allah, exalté soit-Il.

Attitude à avoir avec des parents non musulmans

Il faut aussi savoir que le respect aux parents n'est pas dû seulement s'ils sont musulmans. Les parents même non musulmans méritent bienfaisance et respect. Asmâ (RAA) demanda une fois au Prophète (PBSL) si elle avait le droit de bien agir envers sa mère qui était polythéiste et qui venait la visiter. *Le Prophète (PBSL) lui dit : « Entretiens de bonnes relations avec ta mère. »* (Boukhâri).

De même, le Coran, faisant allusion au comportement que doit avoir l'enfant envers ses parents non-musulmans, dit : « Et si tous deux (ton père et ta mère) te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais accompagne-les ici-bas convenablement. » (Sourate 31 / Verset 15)

Lorsque Abou Hourayra (PBSL) embrassa l'Islam en l'an 7 de l'hégire, sa mère resta polythéiste pendant une longue époque. Il désirait ardemment qu'elle devienne musulmane et priait en ce sens mais celle-ci refusait toujours. Un jour, il l'invita vers l'islam, mais elle prononça des paroles contre le Prophète (PBSL) qui l'attristèrent énormément. Les larmes aux yeux, il s'en alla chez le Prophète (PBSL) qui lui dit : « Qu'est-ce qui te fait pleurer, O Abou Hourayra ? » « Je ne cesse d'inviter ma mère vers l'Islam, mais elle me repousse toujours. Aujourd'hui, je l'ai invitée de nouveau et j'ai entendu des mots d'elle que je n'aime pas. Invoquez Allah pour qu'Il incline le cœur de ma mère vers l'Islam. » Le Prophète (PBSL) répondit à la demande d'Abou Hourayra (RAA) et pria en faveur de sa mère. Abou Hourayra (RAA) raconte : « Je partis chez moi et trouva la porte fermée. J'entendis le bruit de l'eau couler et quand j'essayai d'entrer, ma mère me dit : « Restes où tu es, O Abou Hourayra. » Et après s'être habillée, elle me dit : Entre ! J'entrai et elle dit : « Je témoigne qu'il n'y a aucun autre Dieu à part Allah et je témoigne que Mouhammad est Son serviteur et Son messenger ». Je retournais chez le Prophète (PBSL), pleurant de joie comme je pleurais de tristesse une heure auparavant et je dis : « J'ai de bonnes nouvelles, O Prophète d'Allah. Allah a exaucé votre prière et a guidé la mère d'Abou Hourayra (PBSL) vers l'Islam. » (Boukhâri)